

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 27/02/2012

Date de la convocation:
20/02/2012
Date d'affichage:
21/02/2012

L' an 2012 et le 27 Février à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

En l'absence du président, la séance est présidée par M Alfred KREISS, 3è vice-président, faisant fonction de président de la séance.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 67
En exercice : 67
Votants : 54

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHRISTMANN Pascal à M. MEYER Willy,
Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, KIEFER Nicole, MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, BRACONNIER Armand, GANGLOFF Christian, HAAS Jean-Marie, HERRMANN Eric, KAUFFER Fabien, KENNEL Guy-Dominique, LAXENAIRE DISCH Christophe, LIEHN Gilbert LOBSTEIN Jacques, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, METZGER Jean-Pierre,

Secrétaire de séance :
M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 001.2012
Vote : A la majorité
Pour : 48
Contre : 2
Abstentions : 5
Mention exécutoire : Non

001.2012 : Ilot commercial bourg centre à Woerth : approbation des travaux d'aménagements, du plan de financement et demande DETR.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 066/2010 du conseil communautaire du 14 juin 2010 décidant de l'acquisition de l'ensemble immobilier « îlot commercial bourg centre de Woerth » via l'EPFL du Bas-Rhin,

Considérant le projet de rénovation urbaine avec création d'une surface commerciale et de logements au bourg centre de Woerth, composé de 3 volets,

Volet 1 : aménagement d'un espace commercial au rez de chaussée,

Volet 2 : création de logements adaptés dans le cadre du pôle d'excellence rural « TIC santé, opération réseau de centre de ressources démonstrateur – appartements témoins du CG67,

Volet 3 : création de logements en accession à la propriété,

Considérant les deux tranches de travaux d'aménagement proposées et le plan de financement correspondant,

Vu l'avis du bureau du 13.02.2012,

Entendu l'exposé du vice-président M Rutsch,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 voix contre et 5 abstentions, décide :

- De valider le programme de travaux consistant en la création de deux ensembles de logements adaptés, pour un montant de 2 840 000 € TTC,**
- De valider le plan de financement de l'opération pour un montant de 2 840 000 € TTC (études préalables, travaux, VRD et aménagements), comprenant notamment 300 000 € de DETR, 300 000 € de FEADER et 233 333€ de FNADT, une dotation du Conseil général du Bas-Rhin à hauteur de 852 000 € et 1 154 667 € d'autofinancement,**
- De charger le président de solliciter les subventions correspondantes,**
- De charger le président de solliciter le concours d'opérateurs sociaux et/ou privés pour la réalisation de ces logements,**
- D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 15/03/2012

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

